

Charte d'accueil du nouveau-né et de sa famille : maternité et néonatalogie



1 ENGAGEMENT

s'engager à une prise en charge en toute sécurité et protéger les familles des pressions commerciales dans le respect du code OMS, pour permettre un libre choix

2 FORMATION

se former et apporter des informations et du soutien aux familles

3 INFORMATION

préparer à la naissance, expliquer les bienfaits de l'allaitement, respecter la physiologie de l'accouchement

4 PEAU-A-PEAU

favoriser le peau-à-peau avec la mère, dès la naissance et pendant tout le séjour avec les parents

5 ALIMENTATION

accompagner et soutenir les parents quel que soit le mode d'alimentation choisi y compris en cas de séparation

6 ALLAITEMENT MATERNEL

privilégier l'allaitement maternel exclusif parfaitement adapté aux besoins de votre enfant y compris en cas de prématurité. Eviter les compléments sans indication médicale

7 PROXIMITE

privilégier la proximité parents/enfant 24h/24h même en cas de séparation et rendre les parents acteurs des soins de leur enfant.

8 RYTHMES ET BESOINS

respecter les rythmes et les besoins du nouveau-né et de ses parents, encourager l'alimentation à l'éveil

9 NI BIBERON NI TETINE

avec l'allaitement, éviter l'utilisation des biberons et tétines pour ne pas perturber les repères de votre enfant

10 SOUTIEN ET RESEAU

accompagner et orienter vers des professionnels pour un relai à domicile avec un travail en réseau

L'OMS recommande l'allaitement maternel jusqu'aux 6 mois de l'enfant car il couvre l'ensemble de ses besoins nutritionnels, et sa poursuite jusqu'à l'âge de 2 ans, associée à une diversification alimentaire équilibrée



INITIATIVE HOPITAL
AMI DES
BÉBÉS